**Termes de référence
et spécifications techniques**

1. **informations générales**

|  |  |
| --- | --- |
| Nom de la mission | **Recrutement d'un expert à court terme pour analyser et élaborer un plan d'action qui aidera à établir un mécanisme ou une plateforme pour impliquer les entités du secteur privé impliquées dans le secteur de l'économie bleue** |
| Bénéficiaire | **Commission de l'Union africaine** |
| Pays | **Ethiopie** |
| Nombre total estimé de jours | **60 jours** |

1. **Contexte et justification du besoin**

Expertise France est une agence publique française de coopération internationale. Elle conçoit et met en œuvre des projets visant à contribuer au développement équilibré des pays partenaires, en cohérence avec les Objectifs de développement durable (ODD) de l'Agenda 2030 et les priorités de l'action extérieure de la France. La mission d'Expertise France est de répondre à la demande des pays partenaires souhaitant améliorer la qualité de leurs politiques publiques afin de relever les défis environnementaux, sociaux, économiques et de sécurité auxquels ils sont confrontés. L'agence atteint cet objectif en mettant en œuvre des projets dans les principaux domaines d'action publique :

- Gouvernance démocratique, économique et financière ;

- Stabilité, sécurité internationale et paix Stabilité, sécurité internationale et paix ;

- Développement durable, climat et agriculture ;

- Santé et développement humain.

Afin de donner corps à ce dialogue et de l’inscrire dans la durée et en mettant l’accent sur le deuxième axe de sa déclaration d’intention, un financement total de 3,25 millions d’euros (en 3 phases) a été accordé par l’Agence française de développement (AFD) à Expertise France sous la forme d’une facilité d’assistance technique et de renforcement des capacités pour appuyer l’Union africaine (UA) sur les questions relevant de son domaine d’expertise.

Sur la base d’une demande de différents départements de la Commission de l’Union africaine (CUA), la Facilité française d’assistance technique à l’UA a facilité la réalisation d’un certain nombre d’études, de documents de stratégie et de politique visant à soutenir la CUA sur des sujets liés à l’économie et au commerce.

**La stratégie de l'économie bleue en Afrique**

La Stratégie pour l'économie bleue en Afrique (ABES) a été adoptée en 2019 dans le but de permettre à l'Afrique de guider le développement d'une économie bleue inclusive et durable qui devienne un contributeur significatif à la transformation et à la croissance du continent, sur la base de l'ODD 14 : Vie aquatique et les aspirations de l'Agenda 2063. La stratégie repose sur les domaines thématiques suivants :

1. Pêche, aquaculture, conservation et écosystèmes aquatiques durables ;
2. Transport maritime, commerce, ports, sécurité maritime, sûreté et application de la loi ;
3. Tourisme côtier et maritime, changement climatique, résilience, environnement, infrastructures ;
4. Ressources énergétiques et minérales durables et industries innovantes ;
5. Politiques, cadres institutionnels et gouvernance, emploi, création d’emplois et éradication de la pauvreté, financements innovants.

La mise en œuvre de l'ABES jouera un rôle important dans le développement des communautés, des États membres de l'UA, des régions et des communautés économiques régionales. Elle pourrait stimuler la création d'emplois, l'innovation, la sécurité et la protection des ressources aquatiques essentielles. Cependant, le processus de mise en œuvre est complexe, multisectoriel, multi-niveaux et implique un large éventail de parties prenantes.

(i) Production économique : l’économie bleue doit accroître les revenus, la valeur ajoutée, les revenus durables et contribuer à la création d’emplois décents et dignes sur le continent, en particulier pour les jeunes et les femmes, tout en favorisant la valeur ajoutée sur le continent et la création d’économies fondées sur la connaissance ;

(ii) Durabilité environnementale : la création des produits économiques susmentionnés est indissociable de la santé de l’environnement ; en outre, l’économie bleue doit également atteindre des objectifs de conservation et de protection de l’environnement ;

(iii) Capital social : l’économie bleue doit intégrer les préoccupations de genre et respecter les principes d’équité et d’accès, ainsi qu’inclure les jeunes de manière significative ;

(iv) Résultats politiques : l’économie bleue est également liée aux mesures, cadres, instruments et stratégies de sûreté, de sécurité et de bonne gouvernance aux niveaux continental, régional, sous-régional et national.

1. **Objectifs et résultats souhaités**
	1. **Objectif général**

L'objectif principal de cette mission est de recruter un expert à court terme **pour analyser le paysage actuel de l'implication du secteur privé dans l'économie bleue et élaborer un plan d'action complet pour établir un mécanisme ou une plate-forme de dialogue public-privé pour la mise en réseau et l'engagement efficace de ces entités.**

***Principales fonctions et responsabilités :***

Les objectifs spécifiques seront de :

1. Examiner la littérature, les rapports et les données existants sur l’économie bleue et l’engagement du secteur privé ;
2. Mener des consultations auprès des principales entités du secteur privé, des agences gouvernementales et des organisations concernées ;
3. Identifier les défis, les opportunités et les meilleures pratiques pour impliquer le secteur privé dans l’économie bleue ;
4. Évaluer les mécanismes ou plateformes actuels d’engagement du secteur privé dans l’économie bleue ;
5. Élaborer un plan d’action stratégique pour établir un mécanisme ou une plateforme de dialogue permettant d’impliquer les entités du secteur privé dans l’économie bleue et identifier des partenaires potentiels du secteur privé pour soutenir le développement de projets et/ou de programmes ;
6. Décrire les objectifs spécifiques, les activités, les échéanciers et les ressources nécessaires ;
7. Proposer une structure de gouvernance légère et un modèle opérationnel pour le mécanisme ou la plateforme de dialogue avec des spécifications sur les rôles des parties prenantes (CUA, CER, États membres, secteur privé, partenaires au développement, etc.) ;
8. Fournir des recommandations concrètes pour améliorer la participation et la collaboration du secteur privé dans l’économie bleue ;
9. Proposer des approches et des outils innovants pour faciliter l’engagement du secteur privé ;
10. Préparer un rapport complet détaillant les conclusions, le plan d’action et les recommandations ;
11. Lier cette activité avec celle en cours concernant l’élaboration du tableau de bord de l’économie bleue (plus spécifiquement son pilier « gouvernance ») ;
12. Lier cette activité avec les autres projets d’économie bleue mis en œuvre par Expertise France ;
13. Présentez le rapport aux parties prenantes concernées pour obtenir leurs commentaires et leur validation.
	1. **Résultat**

Le consultant doit fournir les éléments suivants :

* **Un rapport initial :** un rapport initial décrivant la méthodologie, le plan de travail et les délais dans les deux semaines suivant le début.
* **Un rapport d’analyse de la situation :** un rapport détaillé sur le paysage actuel et les consultations des parties prenantes.
* **Un rapport d’analyse des lacunes :** une analyse complète des mécanismes existants et des lacunes identifiées.
* **Un projet de mécanisme de dialogue et de plan d’action :** un plan d’action préliminaire pour examen et commentaires des parties prenantes.
* **Rapport final :** Un rapport complet comprenant le mécanisme de dialogue finalisé, le plan d’action et les recommandations, intégrant les contributions des parties prenantes.
* **Participer et présenter le projet de mécanisme de dialogue public-privé et le plan d’action** lors d’une réunion consultative avec les parties prenantes.
1. **Description de la mission**
	1. **Livrables anticipés**

Le consultant fournira un rapport initial, un rapport intermédiaire comprenant le projet final des parties prenantes, de la CUA et de la Facilité technique franco-australienne.

1. Rapport de démarrage décrivant l’approche, la méthodologie et le plan de travail.
2. Evaluation des besoins/de base
3. Projet de mécanisme de dialogue et de plan d’action.
4. Rapport final et plan d’action.
5. Rapports des ateliers.
6. Rapport final complet avec recommandations.

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Nom du rapport** | **Contenu** | **Heure de soumission** |
| Rapport de démarrage | Le rapport doit également inclure un plan de travail détaillé, un calendrier et les livrables de la mission. | À remettre dans les 15 jours suivant la signature du contrat. |
| Évaluation des besoins/de base | Une évaluation de base et un plan pour combler les lacunes d’information au moyen d’une enquête ou d’autres outils de collecte de données pertinents | À soumettre dans les 30 jours suivant la signature du contrat |
| Premier jet du rapport final | Mécanisme de dialogue et plan d'action | À soumettre après 45 jours de la signature du contrat |
| Deuxième ébauche du rapport final | Mécanisme de dialogue et plan d'action | À soumettre 55 jours après la signature du contrat et à l’issue de la réunion consultative avec les parties prenantes (CUA, CER, États membres, etc.) et intégration de leurs contributions. |
| Version finale du rapport final | Rapport complet sur la consultation avec des leçons et des meilleures pratiques | Au plus tard 4 mois après la signature du contrat et à l’issue des ateliers de validation par toutes les parties prenantes concernées et intégration de leurs contributions. |

* 1. **Soumission et approbation des rapports**

Les versions électroniques des rapports susmentionnés doivent être soumises au coordinateur de la Facilité technique France-UA et à la Division de l'économie bleue de la Commission de l'Union africaine. Les rapports doivent être rédigés en anglais. Le coordinateur et la Division de l'économie bleue de la Commission de l'Union africaine sont responsables de leur approbation.

* 1. **Exigences linguistiques**

La maîtrise de l’une des langues de travail de l’Union africaine, la connaissance de deux ou plusieurs autres langues de travail serait une valeur ajoutée.

* 1. **Critères d'évaluation**

Les candidats intéressés doivent fournir des informations démontrant qu'ils possèdent les qualifications requises et l'expérience pertinente pour réaliser les prestations. Les cabinets de conseil peuvent proposer des consultants individuels, mais seules leur expérience et leurs qualifications seront prises en compte dans le processus de sélection. Leur expérience en entreprise ne sera pas prise en compte. Le contrat sera alors signé avec la personne proposée.

Les candidats intéressés sont priés de soumettre leur CV accompagné des copies de leur diplôme, et éventuellement des références.

* 1. **Coordination**
* Le prestataire désignera un interlocuteur unique pour la mise en œuvre du projet. M. Kervin Kumapley, coordinateur de projet du dispositif Expertise France UA, sera son interlocuteur. Nom : **M. Kervin Kumapley** - Courriel : kervin.kumapley@expertisefrance.fr
* Adresse de contact de la Commission de l'Union africaine pour l'économie bleue : **M. Georges H. Mba Asseko,** chef de département, Économie bleue - Courriel : mbaassekog@africa-union.org
1. **Lieu, durée et modalités d'exécution**
* Période de mise en œuvre : A compter de la date d'attribution du marché jusqu'à **4 mois au plus tard** après la signature du contrat.
* Date de début : à compter de la date d'attribution du marché (début juillet).
* Date limite de fin : **4 mois** après la signature du contrat.
* Lieu de la mission : La mission est basée à domicile avec des déplacements (si nécessaires).
* La durée de la mission est **de 60 jours,** à compter de la date de signature du contrat.
1. **Expertise et profil requis**
	1. **Nombre d'experts par mission:** 1
	2. **Profil de l'expert désigné responsable de l'exécution du contrat**

**Le Consultant : 60 jours**

Le/La consultant(e) apportera conseils et appui technique aux parties prenantes de la Facilité technique France-UA et de la Commission de l'Union africaine (Division Économie bleue) pour l'élaboration du plan d'action pour le secteur privé. De plus, il/elle sera responsable de la gestion quotidienne de la mission, notamment de la planification et de la coordination des apports, de la garantie de l'obtention des résultats et du maintien de la qualité globale des services fournis. Le/La consultant(e) sera responsable du bon déroulement et de la mise en œuvre du projet dans les délais impartis. Il/Elle sera responsable de la coordination avec les principales parties prenantes et les réseaux contactés au cours de la mission.

***Expertise et qualifications***

***Le candidat idéal doit posséder les qualifications et l'expérience suivantes :***

***Qualifications et compétences:***

* Diplôme d'études supérieures en sciences de l'environnement, sciences marines, administration des affaires, gestion de l'environnement ou dans un domaine connexe ;
* Au moins 10 ans d’expérience dans la conception, la mise en œuvre, le suivi et l’évaluation de projets/programmes, de préférence dans le secteur marin/maritime et environnemental.

***Expérience professionnelle spécifique:***

* Expérience avérée dans la réalisation d’analyses stratégiques et l’élaboration de plans d’action.
* Solide compréhension de la dynamique du secteur privé et de l’engagement des parties prenantes.
* Excellentes compétences en matière d’analyse, de communication, de rédaction de rapports et d’engagement des parties prenantes.
* Capacité à travailler de manière autonome et à fournir des résultats de haute qualité dans les délais impartis.
* Une expérience de travail en Afrique et une connaissance des politiques et cadres environnementaux régionaux constituent un avantage.

***Compétences requises:***

* Au moins une langue de l’Union africaine ; la connaissance d’autres langues de l’Union africaine serait bénéfique.
* Démontre une concentration sur l’obtention de résultats de qualité et d’impact.
* Excellentes compétences interpersonnelles et de communication.